

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 13 NOVEMBRE.

Le manifeste du roi de Hanovre a produit ici une sensation profonde, et il est l'objet de toutes les conversations. Nulle part cette mesure extraordinaire n'a été accueillie d'une manière favorable, et il sera bien difficile de le faire agréer par l'opinion publique. On pense que la question constitutionnelle hanovrienne qui vient d'être décidée par un coup d'état, sera soumise à l'examen et à la délibération de la diète germanique, et comme cette assemblée n'a jamais élevé aucune objection contre la constitution de 1833, on croit que cette circonstance présage une solution favorable aux amis de la liberté.

(*Courrier allemand.*)

On écrit de Hanovre, le 14 novembre : Depuis le 1er de ce mois, huit détachements sont venus successivement de l'intérieur renforcer notre garnison, sous le prétexte d'alléger le service des troupes trop peu nombreuses.

On apprend que l'université de Göttingue paraît destinée à donner le signal de la résistance. Des lettres de cette ville annoncent que sept professeurs refusent de prêter serment de fidélité au nouveau roi; et que, si l'université envoie un député aux états, ce ne sera que pour protester. Cette résolution courageuse doit exercer une grande influence sur l'esprit public. Les universités ne sont pas seulement en Allemagne des foyers d'étude, ce sont aussi des centres politiques d'où part l'impulsion qui se communique au reste du pays.

On écrit des frontières d'Italie, 1er novembre :

On assure qu'on a de nouveau entamé des négociations à Paris pour arranger les affaires de l'Espagne dans un sens conservateur. Les dernières nouvelles arrivées à Turin font voir que le cabinet français et notamment le roi lui-même sont fatigués des complications de la Péninsule. La prise de Constantine ayant donné plus de stabilité aux possessions françaises en Afrique, on pense que le moment est venu de s'occuper de l'Espagne. On ne sait pas encore quel moyen on emploiera pour parvenir à une solution. (*G. d'Augsbourg.*)

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 16 NOVEMBRE

Le parlement s'est ouvert hier sous d'heureux auspices : malgré le cri de guerre jeté il y a deux jours par le *Times*, la réélection de M. Albert Cromby comme président, n'a rencontré aucune opposition. Tous les partis ont rendu hommage à l'impartialité et à l'activité de cet honorable membre.

La chambre des communes s'est réunie le même jour, et le président est venu lui annoncer que la reine lui accordait les mêmes privilèges que par le passé; et qu'elle avait daigné approuver son élection comme président. Il a ajouté qu'il s'efforcera de remplir ses devoirs de manière à justifier le choix de la chambre. On s'est ensuite occupé de la prestation du serment, cérémonie qui s'est prolongée jusqu'à 4 heures.

Les avis de Lisbonne, par le *Braganza*, sent du 9 novembre.

Le ministre n'était pas encore complètement formé, mais on disait que le jour même le baron Boufin prendrait le

portefeuille de la guerre, et que dans un jour ou deux la formation du ministère serait annoncée.

Il y aura demain matin au palais de Buckingham, un conseil privé ou le discours royal, qui doit être prononcé lundi prochain à la chambre des lords, sera soumis à l'approbation de la reine.

FRANCE. — PARIS, LE 16 NOVEMBRE.

M. le baron d'Arnim, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse, a remis au roi, en audience publique, les lettres de créance qui l'accréditent en cette qualité auprès de S. M.

Le roi a donné vingt mille francs pour secourir les militaires qui ont été blessés devant Constantine, ainsi que les veuves et les enfants de ceux qui ont succombé dans cette glorieuse circonstance.

La reine a consacré cinq mille francs à la même destination.

S. A. R. Mme. la princesse Adélaïde a voulu y concourir également pour un don de cinq mille francs.

Ces trois sommes sont remises à M. le ministre de la guerre pour être réparties par ses soins.

S. A. R. Mgr le duc d'Orléans avait déjà envoyé directement en Afrique, pour le même objet, une somme de 10,000 fr. (*Charte de 1830.*)

Nous apprenons aujourd'hui d'une personne à même d'être bien informée que le conseil des ministres a mis ces jours derniers en délibération la question du remboursement, et qu'il a été décidé que le ministère en prendrait l'initiative devant les chambres. Un haut personnage qui avait toujours manifesté son opposition à cette mesure aurait consenti à céder au vœu national. M. Lacave-Laplague serait par conséquent chargé de présenter aux chambres un projet de loi par lequel le 5 p. c. serait converti ou remboursé à la volonté des détenteurs. L'époque et le mode de remboursement devraient être en même temps déterminés.

(*Correspondance.*)

Le bruit s'était répandu hier qu'un grand nombre de légitimistes du faubourg St Germain avaient eu une réunion à l'ambassade de Russie. Cette assemblée légitimiste aurait donné quelque inquiétude à la police qui se serait donné toutes les peines imaginables pour en connaître le motif.

On parlait beaucoup à la bourse d'hier de la maladie de don Carlos qui, après son arrivée en Navarre, avait empiré d'une manière qui inquiète sérieusement ses partisans. Cette nouvelle n'a pourtant eu aucune influence sur les fonds espagnols. Il est positif, quoiqu'il en soit, que son armée est sans force et tout-à-fait désorganisée.

Quelques recherches ont eu lieu depuis un mois à l'Hôtel de Ville, pour retrouver les pièces relatives aux actes du gouvernement provisoire depuis le 28 juillet 1830 jusqu'au 9 août. Mais ces pièces ont disparu, et le carton qui devait les contenir a été trouvé vide. M. le préfet de la Seine a ordonné des recherches scrupuleuses pour les faire rentrer aux archives. On croit que ces pièces ont été soustraites par des amateurs qui s'occupent de réunir des collections d'autographes.

On écrit d'Arenenberg que le cercueil dans lequel sont renfermés les restes mortels de la reine Hortense vient de

partir pour Rueil, près Paris, accompagné par M. le comte Tascher de la Pagerie et son fils.

Mme. Baring, épouse du fils du célèbre banquier et fille de M. le duc de Bassano, a éprouvé hier matin un accident dont les suites pouvaient être fort graves. Elle frottait pour allumer l'extrémité d'une allumette mariatée sur le côté rugueux d'une boîte-briquet; la matière étincelante a été lancée dans un de ses yeux; l'inquiétude de Mme. Baring et de ses amis, à cette occasion, sera aisément comprise par ceux qui savent que cette dame, admirée généralement pour sa beauté, est surtout remarquable par celle de ses yeux.

(*L'Europe.*)

Le *Monde*, journal voué à la défense des doctrines démocratiques et républicaines, a cessé de paraître; tout le talent de M. de Laménais celui de M. Petelin, appelé successivement à son secours, n'ont pu le sauver de sa ruine; d'autres journaux de la même opinion sont imminemment menacés de la même fin: il n'y aurait qu'une providence occulte qui les pourrait sauver à force d'argent.

On lit dans le *Journal des Pyrénées-Orientales* du 11 novembre :

M. le ministre de la guerre a ordonné que M. le maréchal-de-camp marquis de Brossard serait traduit devant un des conseils de guerre de la 21^e division, séant à Perpignan.

Les divers chefs d'accusation qui pèsent sur lui sont les suivants :

1. Concussion; 2. tentative de corruption à l'égard de fonctionnaires publics; 3. immixtion, comme fonctionnaire, dans des affaires incompatibles avec sa qualité; 4. complot pour armer les habitants contre l'autorité royale.

D'après la loi du 4 fructidor an V. le lieutenant, le sous-lieutenant et le sous-officier sont remplacés par trois maréchaux-de-camp; le capitaine-rapporteur par un chef de bataillon ou major. En conséquence, le conseil sera composé de trois maréchaux-de-camp (le plus ancien président), d'un colonel, d'un chef de bataillon, de deux capitaines, M. le lieutenant général comte Castellane a déferé immédiatement cette affaire au 1^{er} conseil. Il a nommé rapporteur M. Robert, major du 17^e de ligne. Les faits imputés au général Brossard étant relatifs à son commandement dans la province d'Oran, il sera nécessaire de faire venir des témoins d'Afrique; l'instruction sera donc longue.

Arrivé à Paris le 12 du courant, le général Brossard a pu voir le général Pajol et obtenir une audience du ministre de la guerre. On assure qu'il lui a remis des notes importantes. Quoiqu'il en soit il est parti dans la nuit du 14 au 15 en chaise de poste pour Perpignan où l'attend le conseil de guerre.

On écrit de Toulon, le 11 novembre :

On se dispose cette fois à recevoir M. le duc de Nemours de manière à lui témoigner toute la reconnaissance que lui doit notre ville. On parle d'arcs de triomphe, de bals et de fêtes publiques, qui sortiront de la ligne de ces réjouissances à l'usage de toutes les fêtes officielles.

Les drapeaux pris à Constantine ont été embarqués sur le bateau à vapeur le *Phare*. M. le duc de Nemours veut, dit-on, les présenter lui-même à son père.

On dit que le général Valée refuse le commandement en chef qui lui a été offert.

Qu'il a donc fait? — Une insolente réfutation de la lettre admirable écrite à l'assemblée par Thomas Payne, pour demander l'établissement de la république, et une audacieuse apologie du système monarchique.

N'importe, la révolution lui a de grandes obligations. C'est lui qui a métamorphosé les états généraux en assemblée nationale, et qui par sa brochure intitulée : *qu'est-ce que le tiers état?*... Elle n'est pas de lui; sa brochure. — De qui donc? — Ou du moins l'idée n'est pas de lui; elle appartient à Champfort, qui, à force de lui répéter : *Qu'est-ce que le tiers état? rien et tout*, et lui développa sa pensée, a composé en conversation la brochure que Siéyès n'a eu que la peine de transporter sur le papier; ce qui fit dire au comte de Lauraguais que Champfort avait donné à Siéyès le peuple à vendre au tiers état. Au surplus, c'est assez nous occuper de ce prestolet; parlons de l'affaire de demain. — Sois tranquille, on est disposé à merveille; les faubourgs sont remués de la bonne manière, et nous ne ferons pas chon-blanc cette fois. — Tant mieux, car je n'ai pas envie de retourner me cacher dans les caves des Cordeliers, ou les souterrains du palais des Thermes, dans lesquels j'ai manqué d'être enseveli il y a quinze jours, par un éboulement. — Il est certain que tu es un peu comme les taupes et les toits, tu passes les trois quarts de l'année sous terre. — C'est ce maudit Lafayette qui ne cesse de me traquer comme une bête fauve; mais patience, son tour va venir, et je le fais pendre à une potence moitié plus haute que celle d'Aman, qui avait cinquante coudees. Si on avait suivi le conseil salutaire que je donnais dans mon numéro de *l'Ami du peuple*, du 27 août 1789, de l'accocher, lui et sept cent quatre-vingt dix-neuf autres députés, à huit cents arbres des Tuileries, la France serait sauvée à présent; tandis que pour la sauver désormais, il me faudra un peu plus de huit cent têtes. C'est par milliers que j'en demanderai. Elle crève de pléthore, la France. Il faut dans l'intérêt de sa santé, la phlébotomiser libéralement et faire, comme dit le médecin de Fourcaugne, des saignées larges et pliantes.

Je frémis de tous mes membres à ces derniers mots. Je croyais voir le tigre à la manelle, qu'affrondant déjà l'odeur du sang vers lequel son instinct le porte, qui n'en a pas encore bu, mais qui le savourera plus tard avec délices. Si l'on s'étonnait que Marat et ses dignes acolytes parlent de leurs projets aussi librement devant un étranger, je dirais qu'à cette époque on conspirait à la Commune, aux Jacobins, aux Cordeliers, dans

FEUILLETON.

MARAT.

Il était à cinq ou six fort négligemment vêtus, assis autour d'une table ronde assez malpropre, dans un salon commun qui n'était guère moins, lorsque je me présentai, le vendredi 15 juillet 1791, vers 5 heures du soir, à l'hôtel garni tenu par la dame Meunier, rue Git le Coeur, n° 7, pour demander s'il y avait une chambre vacante. Après une absence de six mois, je revenais à Paris pour entrer dans le notariat. J'étais porteur d'une lettre de recommandation de l'un des parents de cette dame, qui me valut un accueil des plus favorables, et un cabinet de huit pieds carrés, au cinquième étage, moyennant 15 francs par mois.

À mon arrivée, les cinq personnages attablés tenaient une conversation fort animée sur les affaires politiques qu'ils arrosaient de fréquentes libations de bière rouge, et assaisonnaient de non moines fréquentes bouffées de tabac, ce qui donnait un peu l'air d'une tabagie à ce lieu de réunion. Celui qui attira tout d'abord mon attention, était un petit homme à voix aigre et criarde, qui gesticulait beaucoup; il parlait plus longtemps et plus souvent que les autres qui l'écoutaient avec une crainte respectueuse. Pour moi, qui ne savais encore quel il était, je n'éprouvai à son aspect, ni crainte, ni respect encore moins, mais un sentiment vague de dégoût, pareil à celui qui vous saisit quand vous rencontrez sous vos pas une bête venimeuse. Il me parut que la conversation roulait sur ce qui s'était passé à l'assemblée nationale, dans la séance du jour; et, en effet, nos interlocuteurs s'exprimaient en termes pleins d'irrévérence sur le compte des députés qu'ils accusaient de vouloir conserver la couronne au tyran. Ce pauvre tyran, ramené de Varennes trois semaines auparavant, était à cette époque prisonnier aux Tuileries, en attendant que l'assemblée eût décidé si on lui conserverait ou non sa royauté nominale. Il faut l'ur mettre le feu au ventre à ces coquins-là, dit alors en élevant la voix un gros homme au nez pourpré et à la face rébarbative, à ces coquins qui laissent échapper l'occasion de nous donner une belle et bonne république. Le feu au ventre! répliqua aussitôt le petit homme, en bondissant sur sa chaise de paille et se levant de toute sa hauteur.

fonderie de canons, a reçu de S. M. l'empereur de Russie, un superbe sabre d'honneur.

au commencement de la séance de ce jour, la chambre des représentants a entendu le rapport de la commission des pétitions sur celle du conseil provincial du Hainaut qui réclame le remboursement et les intérêts du capital appartenant au Hainaut, et qui est resté depuis 1830 dans les caisses de la Société Générale, caissière de l'ancien royaume des Pays-Bas. Cette pétition a été renvoyée au ministre des finances avec demande de renseignements.

La chambre a ensuite repris la discussion de l'amendement déposé par M. Zoude, tendant à voter un crédit de 100,000 francs pour rembourser à titre d'avances, les cautionnements fournis par des comptables qui ont aujourd'hui reçu leur *quitus* et dont les fonds versés en numéraire sont restés en Hollande.

M. Gendebien a vivement insisté pour que la chambre tranchât de suite la question de principe dans le sens suivant, savoir : que la Belgique devait rembourser tous les cautionnements, attendu que la révolution avait été le fait de la nation, et que la révolution étant la seule cause qui mette les comptables dans l'impossibilité de réclamer leurs cautionnements en Hollande, c'était à la nation à payer, sauf à se mettre au lieu et place des créanciers lors de la liquidation avec le roi Guillaume. M. Dumortier a soutenu le principe contraire, et s'est appuyé sur le traité de 1814 qui avait mis à la charge du gouvernement français le remboursement de tous les cautionnements qui avaient été versés par des habitants des provinces qui venaient d'être séparées de la France, et il avait en conséquence proposé l'ajournement jusqu'à ce que la chambre fût s'occuper de la question des indemnités. Cet ajournement a été repoussé.

M. le ministre des finances a ensuite proposé une nouvelle rédaction, qui, laissant la question de principe intacte, accorde la somme demandée, afin de pouvoir faire des avances à ceux de ces comptables qui sont dans une position malheureuse. Cet amendement a été adopté par appel nominal à la majorité de 31 voix contre 28. M. Gendebien s'est élevé contre cette disposition qui change en amône un remboursement que les titulaires avaient droit de réclamer comme un acte de justice; et c'est ce qui explique la faible majorité qui a voté l'amendement, car au nombre de ceux qui ont voté contre, se trouvent et ceux qui, comme M. Dumortier, ne veulent pas reconnaître cette dette en ce moment, et ceux qui, comme M. Gendebien, voulaient qu'on adoptât le principe du remboursement intégral.

Les autres articles du budget ont été adoptés ensuite sans aucune discussion; le vote définitif a été renvoyé à lundi. On a commencé la discussion générale du projet de loi relatif à l'école militaire. M. le ministre de la guerre a déclaré ne pouvoir se rallier au projet de la section centrale qui voudrait joindre à l'école militaire une division pour le génie civil et les mines. Il a annoncé que dans les cours de la discussion, il proposerait plusieurs amendements sur la demande de M. de Jaeger, ces amendements seront envoyés au greffe et imprimés pour lundi. M. Dubois a prononcé un discours dans le même sens que M. le ministre de la guerre.

Une commission a été nommée pour vérifier les pouvoirs de M. Peeters, élu par le district de Turnhout.

M. de Behr a déposé sur le bureau le rapport de la section centrale, sur le budget de la justice. L'impression en a été ordonnée.

M. le ministre de la justice a présenté un projet de loi tendant à combler une lacune dans le mode de procéder de la cour de cassation. Ce projet a été renvoyé à une commission qui sera nommée par le bureau.

La première partie du 2^e volume de l'ouvrage de M. Delebecque, avocat général à la cour d'appel de Bruxelles, sur la législation des mines, minières et carrières en France et en Belgique, vient de paraître. Cet ouvrage est destiné à avoir un grand succès parmi ceux qui s'occupent d'affaires contentieuses sur les mines; il sera consulté même par les exploitants désireux de connaître la législation à laquelle ils sont soumis.

M. Delebecque est, comme MM. Ad. Bosch et Ed. Dupetiaux, dont nous citons les ouvrages il y a peu de jours, un ancien élève de l'Université de Liège.

Un bateau chargé de houilles, appartenant à Joseph Docteur Lafleur, maître batelier, domicilié à La Naye près de Maestricht, a péri samedi, 18 courant vers 4 heures 1/2 après-midi, après avoir été se briser contre la pile de l'arche du milieu du nouveau pont de la Boverie. Il était conduit par le propriétaire, père de six enfants et par deux ouvriers, qui tous trois descendirent à la nage jusques près de l'abat-toir; ces malheureux eussent infailliblement péri, sans le dévouement de quatre bateliers qui se jetèrent dans une nacelle placée sur la rive gauche de la Meuse, derrière le Jardin Botanique, et qui, après avoir traversé la Meuse presqu'en ligne droite, parvinrent à traverser l'eau et à les ramener à bord; ces bateliers se nomment Léopold et Nicolas Riga, frères, Joseph Ernest Montulet et François Delhouille; les trois premiers sont domiciliés à Givès et le quatrième à Rouillon, province de Namur. La perte du bateau et de la marchandise, est estimée à fr. 2,500.

Un arrêté du roi en date du 13 novembre, accorde à la commission administrative de l'institut des sourds et muets à Liège un subside de 2,750 fr., pour entretenir et instruire, pendant une année, les sourds-muets qui y sont placés par le gouvernement.

Par arrêté royal du 16 novembre, le docteur Delvaux, professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liège, est déclaré professeur émérite, conformément à l'article 83 de l'arrêté royal du 25 septembre 1816.

Par arrêté royal, en date du 17 de ce mois :

Le sieur J. Viol, juge au tribunal de première instance de Huy, est nommé en la même qualité au tribunal de première instance de Liège, en remplacement du sieur Thonus appelé à d'autres fonctions.

Le *Moniteur* publie un arrêté du 16 novembre, promulguant la loi qui dispose que par modification au tarif des douanes, le droit d'entrée sur les charbons de terre (houille), venant par la frontière de Luxembourg, depuis Reuich jusqu'à Vianden, est fixé à 1 fr. par mille kilogr.

Dimanche dernier on a vu passer à Valenciennes plusieurs wagons venant de la Belgique et dirigés sur Paris. Ces wagons sortent des ateliers de M. Cockerill et paraissent destinés à servir au chemin de fer de St.-Germain.

Le *Moniteur* de ce jour publie l'extrait d'un arrêté royal du 16 de ce mois, accordant un brevet d'invention à M. Jacquot, domicilié à Bruxelles, pour un système d'augmentation de force des machines à vapeur à haute pression. Cette découverte doit être d'une grande utilité, car, on nous assure que le titulaire du brevet s'était associé pour son exploitation avec M. J. Cockerill, qui prend à ses risques et périls toutes les chances, laissant à M. Jacquot la moitié des bénéfices pour laquelle on lui a offert une forte somme. M. J. Cockerill, se propose de former à Liège, un vaste atelier pour la confection des machines d'après ce nouveau procédé.

Le roi des Français vient d'accorder aux directeurs des chemins de fer de la Belgique la décoration de la légion d'honneur. Cette faveur, obtenue par MM. Simons et de Ridder, sera généralement approuvée; on aime à voir un souverain étranger donner un témoignage aussi évident de satisfaction à ceux qui ont importé, avec tant de succès sur le continent, la grande affaire des chemins de fer, et prouvé qu'il ne tient pas à Louis-Philippe que la France n'entre le plutôt possible dans la voie que la Belgique lui a tracée.

On lit dans l'*Echo du Luxembourg* :
Nous apprenons qu'un capitaine d'artillerie de l'armée belge est en ce moment en mission dans notre province, chargé de faire l'acquisition d'une quantité assez considérable de bois de noyer qui doit servir à la confection de crosses de fusils pour notre armée. M. le ministre de la guerre aurait résolu d'établir une fabrique d'armes parce qu'on a trouvé trop d'inconvénients à devoir toujours recourir à l'industrie particulière pour cet objet important. C'est dans ces fabriques d'armes qu'on utiliserait le bois de noyer, qu'ont vient chercher dans le Luxembourg.

M. le docteur Fierens de Beirvelde vient d'adresser la lettre suivante au *Constitutionnel des Flandres*, en réponse à un article que nous avons reproduit :

Dans votre N^o du 16 courant, vous rapportez une note communiquée

ami Marat? Retiré chez Madame Meunier, notre ami Marat faisait comme Sosie :

Il prenait un peu de courage

Pour ses gens qui se battaient.

Vers sept heures du soir, le cordonnier Simon qui revenait du champ de bataille, défait, les vêtements en désordre les cheveux épars, couvert de poussière (il faisait un temps superbe ce jour là), tomba comme une bombe au milieu de nous, en s'écriant avec l'accent du désespoir : les lâches! ils nous ont vaincus. Puis il nous raconta, les larmes aux yeux, ce que vous savez. Après son récit, qui dura presque aussi longtemps que celui de Thérémant, Marat se tordit les mains, roula les yeux d'une manière effrayante, et rugit à la manière du lion, se voyant enlever la proie qu'il s'appropriait à dévorer. Que le roi des animaux me pardonne la comparaison!

Le premier moment de surprise et de désespoir passé, Marat, se repliant sur lui-même et sentant sa conscience terriblement chargée, pouton d'ailleurs comme un soldat, fut saisi d'une terreur panique, et se fut volontiers caché dans un trou de souris. Il pria madame Meunier de le mettre à l'abri pour quelques jours dans sa cave. — « Y songez-vous? c'est ici qu'on vous imprime et vous distribuez; vous seriez découvert et arrêté de suite. Que n'allez-vous à la Bouche de fer, chez Bonneville? »

Lafayette ne m'y a manqué que d'un quart d'heure, il y a huit jours. — Chez Legendre? — Il n'osera pas rentrer chez lui. — Dans les caves des Cordeliers? c'est un labyrinthe où il sera impossible de vous déceler. — Oui; mais je viens de passer devant, se mit à dire Simon; et le couvent est cerné par un bataillon des grenadiers de la butte des Moulins, que commande Hauff. — Les brigands, ils m'y croient déjà! Mais où aller? le temps se passe... Parlez donc vous autres! Je suis sûr que Lafayette... Ici, le marteau de la porte cochère se fait entendre. La frayeur redouble; et, pour le coup, Marat se croit perdu. Il était sauvé, Anronaque, sous les traits de mademoiselle Fleury de la Comédie Française, venait offrir au pauvre Astyanax de se cacher dans le tombeau d'Hector, c'est à dire de se mettre en cave chez elle. — Si j'allais vous compromettre; et puis je crains de vous gêner. — Du tout, il ne s'agit que de dérangé une futaille, et de vous mettre à la place. — Eh bien, soit. Mais si un jour il était question de vous

dans laquelle il est dit que M. Vleminck est venu dans cette ville par ordre de M. le ministre de la guerre pour y conférer avec mon frère de Lokeren et moi, afin de prendre les arrangements nécessaires pour le traitement d'un certain nombre de soldats ophthalmistes. M. Fierens de Beirvelde, dit la note, ne s'est pas rendu à l'invitation du gouvernement.

Ceci est tout à fait contraire à la vérité, puisque je n'ai reçu aucune invitation de la part du gouvernement, depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de lui faire parvenir.

D'ailleurs, quand même cette invitation eut été faite en temps opportun, je crois avoir des motifs bien légitimes de ne pas accéder légèrement aux propositions de M. l'inspecteur-général du service de santé.

En 1834, de concert avec mon frère de Lokeren, je proposai au gouvernement de traiter des ophthalmistes. M. Vleminck nous demanda, dans sa missive du 21 novembre 1834, s'il y avait à Lokeren ou à Beirvelde un local propre à recevoir des ophthalmistes. Je louai à Beirvelde un vaste établissement qui avait servi d'école primaire et j'en fis part aussitôt à M. l'inspecteur-général.

Le 7 mars 1835, M. le baron Evain, alors ministre de la guerre, m'écrivit que l'établissement d'une infirmerie spéciale ne lui semblait pas nécessaire, et qu'il trouvait plus convenable que ce traitement eût lieu à l'hôpital militaire de Gand.

Je fus obligé alors de sous-louer mon local à des conditions très-défavorables; cependant je me résignai et j'acceptai toutes les conditions que l'on m'imposait, afin de me permettre de concourir au soulagement de nos malheureux soldats atteints d'ophthalmie. J'allais sacrifier ma nombreuse clientèle, mes préparatifs de départ étaient achevés, lorsque le 18 avril 1835 une lettre, signée Vleminck, me fit savoir que les expériences que je voulais tenter ne pouvaient avoir lieu que dans le cas où cette maladie viendrait à se représenter avec une nouvelle violence.

L'affaire en resta là jusqu'au 29 février 1836, que je renouvelai mes propositions, cette lettre resta sans réponse.

Enfin, en date du 25 octobre 1837, M. l'inspecteur-général me fit savoir que l'ophthalmie a éprouvé une recrudescence considérable, et que M. le ministre de la guerre lui a prescrit de prendre des arrangements avec mon frère de Lokeren et moi pour traiter une vingtaine de militaires atteints de cette maladie.

Comme je n'avais pas oublié la mystification de 1834 et 1835, j'ai pris le parti de m'adresser directement à M. le ministre de la guerre, dans les premiers jours du présent mois; je lui fis savoir que j'étais prêt à traiter les ophthalmiques, si on voulait me les envoyer; mais que préalablement je désirais obtenir une audience de M. le ministre, en présence de M. Vleminck, si cela était jugé convenable.

A cette lettre je n'ai pas reçu de réponse: il est facile maintenant de concevoir que je n'ai pu me rendre à une invitation qui ne m'a pas été faite; et ce n'est que par les bruits publics que j'ai appris l'arrivée de M. l'inspecteur-général en cette ville.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Lundi 20 novembre, à 5 3/4, abonnement et entrées de faveur généralement suspendus, seconde représentation de M. Paul Fernand, 1^{er} amoureux ex-pensionnaire du théâtre du gymnase, actuellement attaché aux Théâtres Royaux de Bruxelles, 1^{re} représentation de la reprise de UNE FAUTE, drame en 2 actes par M. Scribe, M. Paul Fernand remplira le rôle d'Ernest de Villevalier, qu'il a créé à Paris. 1^{re} représentation de SANS NOM ou DRAME ET ROMANS, MYSTÈRE-FOLIE, vaudeville en un acte par Théaulon et Biéville. — LA CHANOINESSE, vaudeville en un acte par Scribe et Francis Cornu, M. Paul Fernand remplira le rôle de Henry, qu'il a créé à Paris. Le 4^e acte de ROBERT. — Une Ouverture. On commencera par 1^{re} une Ouverture; 2^e une Faute; 3^e 4^e acte de Robert; 4^e la Chanoinesse; 5^e Sans Nom.

ANNONCES.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ, BAILEUR DE FONDS, pour un COMMERCE EN GROS fort avantageux; s'adresser par écrit au bureau du *Politique*, sous les initiales C. B. affranchi.

Le docteur TALMA, médecin-dentiste de LL. MM., sera à Liège, le 20, 21 et 22 du courant, hôtel d'Angleterre.

A LOUER

POUR LE 25 DÉCEMBRE PROCHAIN, UNE MAISON, située rue derrière la Magdelaine, n^o 131. S'adresser vis à vis, n^o 137. 2109

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

A LOUER dès à présent la MAISON N^o 284, rue devant St. Thomas, avec COUR et JARDIN. S'adresser au N^o 1078, sur la BATTE. 2133

lanternon, appelez-moi; et, fust-je dans les entrailles de la terre... C'est que, malheureusement, mon ami, vous ne sortirez guère de là, et votre secours pourrait être un peu tardif. En attendant partons. Et ils partirent à la nuit tombante.

L'ami du peuple demeura caché, deux mois à peu près, chez Mlle. Fleury. Il sortit de cave pour la trentième ou quarantième fois, vers la fin de septembre, époque à laquelle Louis XVI venait de recouvrer une apparence de liberté, en acceptant la constitution mort née de 1791. Le moment était opportun. Tout Paris était ivre de joie, et croyant la révolution finie, ne s'occupait que de feux d'artifice et d'illuminations. Chaque soir, le roi et sa famille venaient traverser, au milieu des acclamations du peuple et d'une file interminable de lanternes, la grande avenue des Champs-Élysées. Hélas! c'étaient les dernières lueurs que répandaient la royauté épirante, le dernier jet d'une flamme qui allait s'éteindre. Un soir que la famille royale rentrait aux Tuileries, après l'une de ces promenades où elle avait été accueillie avec un redoublement d'enthousiasme, Lafayette dit assez maladroitement à la reine : « Eh bien, maïame, vous devez être satisfaite, vous venez enfin de respirer l'air de la liberté. — Oui, monsieur; mais je l'ai trouvé bien lourd encore et bien épais.

A peine la session de l'assemblée législative fut-elle ouverte, que les désorganiseurs se remirent à l'œuvre, Marat l'un des premiers. Ne craignant plus Lafayette, à qui l'on venait d'enlever le commandement de la garde nationale de Paris, il s'en donnait à cœur joie, et son journal augmentait chaque jour de virulence. Déjà il se hasardait à demander quelques milliers de têtes, qui lui seraient indispensables pour sauver la patrie. A mesure que les événements marchaient, il augmentait le chiffre; mais ce ne fut qu'à la fin de 92 qu'il s'éleva à trois cent mille, et, c'est une justice à lui rendre, jamais il n'a été au-delà.

L'ami du Peuple circulait donc plus librement que jamais dans Paris, et maintenait l'esprit public à la hauteur. Quelque temps après la nomination de Roland, de Dumouriez, de Narbonne, etc., au ministère, vers la fin d'avril 92. Lenoble, se trouvant indisposé, m'écrivit qu'il ne voudrait pas aller chez Marat, pour lui donner à corriger l'épreuve du numéro du lendemain. J'acceptai volontiers la mission. J'étais curieux d'observer la bête féroce dans son antre.

(Chronique de Paris)

monde parlait à la fois pour demander la parole; et le président Momore avait beau agiter la sonnette, au milieu de tout ce vacarme, il ne pouvait rien obtenir. C'était le *Toku Bohu* de la Bible, avant que l'éternel eût débrouillé le chaos. Danton, Legendre, Poinso, Julien (de Carantan) et autres, escaladaient la tribune, faisaient des motions que l'on n'entendait pas, et en redescendaient. Mais celui qui occupa le plus souvent fut notre ami Marat, qui finit par s'y cramponner d'une telle force, que Danton et Legendre ne purent l'en arracher.

Serré entre ces deux hommes, qui le dépassaient d'un pied et demi chacun; il me semblait voir Ragozin du *Roman comique* aux prises avec la Raoune et le Destin. Au reste, malgré les éclats de sa voix glapissante, je ne pus distinguer que ces mots : Le traître Lafayette, le scélérat de Lafayette. Enfin Danton, dominant le tumulte, s'écria d'une voix de tonnerre : Ce n'est plus le moment de parler; c'est le moment d'agir. A demain, en armes, sur la place de la Comédie. Chacun répéta à demain, en armes, et la séance fut levée. Comme on en sortait, Marat fut reconnu rue de l'Observance par quelques émissaires, sans doute, du traître Lafayette, qui voulurent lui infliger une punition corporelle; mais il en fut quitte pour des horions de peu de conséquence. Protégé par ses affidés, et notamment par le libraire Poinso, qui reçut par esprit de patriotisme la meilleure part des coups qui lui étaient destinés, l'ami du peuple put regagner, sans autre encombre, son logement situé à quatre pas de là.

C'est ainsi qu'on préjudicia à la journée du lendemain, dimanche, qui fut plus sérieuse. Comme chacun sait, quarante mille hommes, à peu près, parmi lesquels beaucoup d'étrangers, d'Anglais surtout, semant l'argent pour exciter la révolte, se rassemblèrent en armes au Champs-de-Mars, y demandant la déchéance de Louis XVI et l'établissement de la république. Chacun sait aussi que, grâce à la prudence, à l'énergie et aux sages mesures de Lafayette et de Bailly, les factieux furent bientôt dispersés, quelques uns d'entre eux tués, et que *force demeura à la loi*. C'est donc avec une pierre blanche que doit être marqué le 17 juillet 1791, *alba dies notandi lapillo*, car c'est le seul jour de la révolution de 89 où l'insurrection ait été vaincue.

Mais tandis que les clubistes et les champions des faubourgs se laissaient ainsi écharper au Champs-de-Mars, que faisait notre

LA BELLE VENTE MOBILIERE, à laquelle devait procéder le notaire SERVAIS, les 21 et 22 novembre 1837, à la maison, n. 865, quai de Fragnée, à côté du CASINO, est REMISE aux 28 et 29 du même mois, respectivement à 2 heures précises de relevée. 2131

**VENTE CONSIDÉRABLE
D'IMMEUBLES,
POUR SORTIR DE L'INDIVISION.**

LUNDI 4 DÉCEMBRE 1837, AU LIEU DU 20 NOVEMBRE, (ainsi que des annonces antérieures l'avaient porté) à neuf heures du matin et le lendemain s'il y a lieu.

IL SERA PROCÉDÉ,

à l'Hôtel du Casque, à Tongres, par le ministère du notaire BIAR, résidant à Liège, à la VENTE PUBLIQUE

DE 64 BONNIERS

DE TERRES ET PRAIRIES EN 47 PIÈCES,

Toutes de 1^{re} et 2^{me} classes, dont 53 bonniers 5 verges grandes en 39 pièces, dans la commune de RUSSON, 3 bonniers 15 verges grandes en deux pièces, dans celle d'OTHEE, et 7 bonniers en 6 pièces, dans celle de LOWAIGE.

La plupart de ces pièces seront d'abord exposées par parcelles et ensuite réunies en masse.

Il sera accordé des facilités pour le paiement.

S'adresser pour connaître les conditions et pour avoir des affiches contenant le détail des immeubles à vendre, en l'étude dudit M^e BIAR, à Liège, et chez M. BAILLY, pharmacien, à TONGRES.

Ce dernier est en outre dépositaire des plans figuratifs. 2112

**LICITATION VOLONTAIRE
ENTRE MAJEURS ET MINEURS.**

LE MARDI 28 NOVEMBRE 1837, A DIX HEURES DU MATIN,

La dame veuve DAWANCE et ses enfants feront VENDRE aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M^e GLON, notaire à Seraing sur Meuse, pour SORTIR DE L'INDIVISION,

PREMIER LOT.

UNE TRÈS BELLE ET BONNE BRASSERIE, avec chaudières, cuves, refroidisseurs, tonneaux, et tous les ustensiles nécessaires à son activité, maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, cour, jardin et dépendances formant un ensemble clos de murs, très avantageusement situé, à Seraing sur Meuse, au centre de la commune, au bord de la Meuse et ayant des abords faciles.

UNE PRAIRIE vis-à-vis garnie d'arbres à fruits et close de hayes vives en bon état.

DEUXIÈME LOT.

UNE PIÈCE DE TERRE, située en lieu dit Maret, même commune, contenant vingt-un ares septante huit centiares.

TROISIÈME LOT.

UNE IDEM, située au Molinet audit Seraing, contenant environ treize ares sept centiares.

QUATRIÈME LOT.

UNE IDEM, en la campagne de Morchamps, audit Seraing, contenant dix ares quatre-vingt huit centiares.

CINQUIÈME LOT.

UNE RENTE PERPÉTUELLE de sept florins et dix sous de Liège, due par Pierre Delor, à Flémalle Grande.

La brasserie est en bon état et très bien achalandée. Les bâtiments sont solidement bâtis et commodément distribués, il y a sécurité pour les acquéreurs, les titres de propriété et le cahier des charges sont déposés en l'étude dudit Notaire.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE

DE
J.-G. LARDINOIS,
RUE DEVANT LES CARMES, N. 382, A LIÈGE.

HISTOIRE DU LIMBOURG, suivie de celle des Comtés de Daethem et de Fauquemont, des Annales de l'Abbaye de Rolduc, par ERNST, curé d'Asten, publiée par M. E. LAVALLEYE Liège 1837, tom. 1^{er}, 6 fr. 50.

DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA BELGIQUE, par Arendt, traduit de l'allemand par Morhange, 1 fr.

Poésies de Ed. Furquety, 1 fr. 25.

Traité des Études; ou de la manière d'étudier et d'enseigner les belles-lettres, par Rollin, 2 vol., 2 fr.

Nouveau Traité de Style Épistolaire, rédigé en 12 leçons, 1 vol. de 312 p., 90 c.

Grammaire des Grammaires, par Girault-Duvivier, 5 fr.

Dictionnaire des difficultés de la Langue Française, par Boiste, nouvelle édition revue et corrigée par Ch. Nodier, 1 fr.

Abrégé de tous les Voyages au Pôle Nord, par Lebrun, 2 vol., 1 fr. 80.

Pensées de Pascal, 2 vol., 2 fr.

Tableau Poétique des Fêtes Chrétiennes, par M. le vicomte Walsh, 3 vol., 3 fr.

REVUE DE BRUXELLES, 12 vol. par an, 15 fr. Le premier volume a paru en juillet dernier.

SOUS PRESSE :

LA BONNE ANNÉE, almanach nouveau pour 1838, 2055

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

VENTE

D'IMMEUBLES.

LUNDI ET MARDI, 4 ET 5 DÉCEMBRE 1837,

à 9 heures du matin, les syndics définitifs de la faillite de Joseph JAMME, dûment autorisés à cet effet, feront procéder par le ministère de maîtres MOXHON et DELEXHY, notaires à Liège, au bureau de M. le juge de paix OPHOVEN, n. 443, rue Neuve, derrière le Palais à Liège, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES ci-après spécifiés, dépendant de la dite faillite.

1^{er} LOT.

Une belle et grande MAISON avec cour, tannerie, magasins et dépendances, les n. 119 et 120, sise à Liège, rue des Tanneurs, joignant à MM. Lambert et Henri Laphaye. 2^{me} LOT.

Les trois huitièmes indivis d'une maison cotée n. 3, sise à Liège, même rue des Tanneurs, joignant à M^{me} Duguet et à Joseph Hock. 3^{me} LOT.

Une maison portant le n. 170, sise à Liège, rue des Ecoles, joignant à Bauduin Colson et à M. Joassart. 4^{me} LOT.

Une maison, n. 152, sise à Liège, place Saint-Pholien, joignant d'un côté à Thiry, de l'autre à Christophe. 5^{me} LOT.

Une maison cotée n. 121, avec bâtiment et jardin y annexés, sise à Liège, au faubourg d'Amereœur, joignant d'un côté à M. Fréson, de l'autre à M. Collard. 6^{me} LOT.

Une maison n. 117, située au même faubourg, avec jardin y attenante, joignant à M. Bonnau et au lot suivant. 7^{me} LOT.

Une maison portant le n. 118, joignant à la précédente, avec buanderie, fournil et jardin y annexés. 8^{me} LOT.

Une maison n. 183, rue du Gaine, Outre-Meuse, joignant de plusieurs côtés à la dame veuve Sauvage. 9^{me} LOT.

Un terrain dans lequel se trouvent creusées six fosses à tan, situé à Liège, rue des Tanneurs. 10^{me} LOT.

La nue propriété d'une maison cotée n. 40 bis 12, avec jardin y annexé, sise à Liège, rue Gravioule. 11^{me} LOT.

Une action, soit un vingt-deuxième, dans l'exploitation du moulin à tan, situé à Longdoz. 12^{me} LOT.

Une parcelle de terrain à bâtir, contenant 175 mètres 44 centimètres, entre les deux nouveaux ponts de la Boverie et de Longdoz, aboutissant à la rue Grétry. 13^{me} LOT.

Une autre parcelle contenant 188 mètres 95 centimètres. 14^{me} LOT.

Une autre, contenant 175 mètres 44 centimètres. 15^{me} LOT.

Une autre, contenant 159 mètres 97 centimètres. 16^{me} LOT.

Une autre, contenant 141 mètres 53 centimètres. 17^{me} LOT.

Une autre, contenant 175 mètres 90 centimètres. 18^{me} LOT.

Une autre, contenant 138 mètres 61 centimètres. Toutes ces parcelles de terrains sont contiguës. 19^{me} LOT.

Une prairie plantée de peupliers, formant un îlot, appelé île Mounon, situé près du pont de la Boverie. 20^{me} LOT.

Une belle maison, cotée 35, avec jardin y attenante, située à la Boverie. 21^{me} LOT.

Une maison avec forge, étable et verger, contenant 4 verges grandes, située à la Barche-en-Pot, commune d'Angleur. 22^{me} LOT.

Une belle maison de campagne, portant les numéros 137 et 138, située au même lieu de Barche-en-Pot, avec jardin et prairies en dépendant, formant un ensemble d'environ 3 bonniers. 23^{me} LOT.

Deux maisons avec écuries, étables, forges, jardin, formant un ensemble d'une surface d'environ 14 ares, situés en lieu dit Petite Voie, commune de Herstal. 24^{me} LOT.

1 hectare, 4 ares 62 centiares de pré et terre, situés à Herstal, en lieu dit Monsin, joignant à Lambert Jehotte et à la ruelle des Veaux. 25^{me} LOT.

Une houblonnière garnie de ses perches, située à la Boverie, en lieu dit les Fories, commune de Liège, contenant 30 ares 52 centiares, tenant à Joseph Piette, et à la ruelle des Fories. 26^{me} LOT.

Une pièce de terre, contenant quatre ares 36 centiares, tenant d'un côté à M. Vissoul et de l'autre à M. Dardespraine. 27^{me} LOT.

Une autre pièce de terre, contenant 6 ares 54 centiares,

aboutissant par un coin à la pièce de terre énoncée au lot précédent, joignant d'un côté à M. Renoz, et d'un autre à M. Vissoul. 28^{me} LOT.

Une houblonnière garnie de ses perches, contenant 6 ares 54 centiares; tenant du nord à Collard et du couchant à Renoz. Ces trois derniers lots sont situés en lieu dit Champs de Feintinne, à la Boverie, commune de Liège. 29^{me} LOT.

13 ares 58 centiares de terre, située dans les près d'Angleur commune d'Angleur. 30^{me} LOT.

47 ares 438 millièmes de bois, situé dans la commune d'Angleur, en lieu dit Sart-Tilman. 31^{me} LOT.

Une maison, appendices et dépendances, avec jardin, terres et vergers, le tout formant un ensemble, situé en lieu dit la Tincelle, commune de Saint-Georges, et contenant environ 74 ares; tenant d'un côté à M. le comte d'Oultremont et d'un deuxième à Gilles Thirion. 32^{me} LOT.

Un sixième, plus un sixième d'un autre sixième dans une maison en latimens avec prairie et jardin derrière, et deux hectares 44 centiares de terre labourable et trieu endépandant, le tout situé dans la commune de Hody, canton de Nandrin. S'adresser pour voir le cahier des charges, à M. le juge de paix OPHOVEN, ou aux notaires MOXHON et DELEXHY, ce dernier dépositaire des titres de propriété. Le 1^{er} jour, on vendra les 18 premiers lots, et le lendemain les 14 lots restant. 2095

BOURSES.

PARIS, LE 18 NOVEMBRE.

Cinq pour cent, . . .	107 85	Esp. D. diff. s. int.	4 58
Trois pour cent, . . .	89 95	• Dt. pas. s. int.	4 58
Act. de la B. de Fr.	2535 ..	Belg. Empr. 1832	103 3/4
Napl. Cert. Falc.	100 45	Banque de Belg.	450 00
Esp. Ardoin 1834.	21 1/2		

LONDRES, LE 17 NOVEMBRE.

3 ^{es} consolidés . . .	93 3/4	Espagne. Cortès.	20 1/2
Bel. em. 1832 C. D.	102 1/2	Différées	6 7/8
Holl. Dette active.	54 1/4	Passives	4 5/8
Portugais, 5 p. c.	32 3/4	Russie.
Id. 3 p. c.	22 1/2	Brsil. Empr. 1834.	82 1/2

ANVERS, LE 18 NOVEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	ANVERS. Cert. Falc.	92 1/4
• Det. différ.	47 1/2	• STAT-BO. Lev. 1832.	101 1/2
Emp. de 48 mill.	104 7/8	• An. 1834.	98 1/4
HOLL. Dette active.	54 1/4		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICH. Métaill.	104 3/4		
Lots de fl. 100.	100 1/2	Amst., c. jours.	3/8 av.
• de fl. 250.	430 1/2	Rotterdam, idem.	3/8 av.
• de fl. 500.	710 1/2	Paris, idem.	1/8 av.
POLOG. Lots fl. 300.	119 1/2	• 2 mois.	5/8 av. p.
• fl. 100.	137 1/2	• Lond. p ^r Estr. c. j.	..
BRÉSIL. E. à L. 1834.	85 3/4	• 2 mois.	40 1/2
ESPAGN. Empr. 1834.	20 1/2	• 3 mois.	36 1/2
D. dif. 1834.	4 1/2	• 6 mois.	35 1/2
Dit. p. 1834.	6 1/2	Bruxelles et Gand	1/8 1/2
Dette diff.	6 1/4		

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 18 NOVEMBRE 1837.

L'Active Espagnole a été assez ferme à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 20 3/8 et reste 20 1/2 argent au comptant. Primes à un mois 20 3/4 dont 1 o/q papier. On a fait peu d'affaires.

AMSTERDAM, LE 18 NOVEMBRE.

Holl. Dette active.	101 1/8	Inscr. au gr. livre.	66 1/2
Dito 2 1/2	53 1/2	Certif. à Amst.	96 3/4
Différée	Pologne. L. fl. 500f.	..
Billet de change.	22 1/2	Lots de Rd. 50 f.	..
Syndic. d'amort.	93 1/2	Espagne. E. Ard.	20 1/8
• 3 1/2	Dito grad.	19 3/4
Soc. de comm. P.-B.	167 1/2	Dette différ. anc.	..
• nouvelle.	..	• nouv.	..
Russie, H. et C. 5	..	• passive.	..
• 1829, 5	..	Autriche. Métal. 5.	100 3/8

LLOYD BRUXELLOIS, LE 19 NOVEMBRE, (2 heures du soir.)

FONDS PUBLICS		ACTIONS.	
Emp. Rots. 5 p. c.	101 7/8	Soc. génér. en fl.	794
• 30 m. 4 p. c.	92 3/4	• em de Paris.	1673
Espagne. D active	20 1/4	A Société de Com.	143 1/2
• fin cour.	20 1/4	A Banque de Belg.	125 1/2
• diff. 1830	..	Société nationale.	114 1/4
• 1835.	..	Mutualité industr.	114 1/4
• Det. pass.	..	Actions réunies.	102 1/2

VIENNE, LE 10 NOVEMBRE.

Métalliques, 405 1/4. — Actions de la Banque, 1403 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 18 NOVEMBRE.

Café. — La demande s'est bien maintenue pour cette fête. On a traité aujourd'hui environ 600 balles St. Domingue; ordinaire à bon ordinaire dans les prix de 26 à 26 1/2 c.

Cuir. — Environ 1,600 cuirs Buenos-Ayres et Montevideo salés en paquets, de poids divers, ont été traités dans les prix de 20 1/2 à 22 c.

Riz. — Une centaine de balles Bengale bonne qualité a été payée f. 8 5/8.

Résine. — On a fait environ 500 barils d'Amérique à f. 3 1/4 par 50 kilogrammes.

Sucre brut. — Les ventes de ce jour se composent de: 1,300 nattes Manille brun à f. 13 et 350 caisses Havane blond de f. 18 5/8 à 19 par. dit.

Thé. — Nous apprenons que depuis hier des affaires assez considérables ont eu lieu par spéculation dans cette feuille, mais nous n'en connaissons pas encore exactement les quantités ni les qualités.

Imprimerie de J.-Bte. Nossent, rue du Rot-d'Or, n. 622, à Liège